

9511 03
3322

REPUBLIQUE DU SENEGAL

AGENCE DU FONDS
DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

PROJET FONDS DE DEVELOPEMENT SOCIAL

SYNTHESE DU RAPPORT PROVISOIRE DE
L'EVALUATION DES OAMF ET DES OADC

1^{er} Rapport : LES OADC

Présenté par : Aldiouma Souleymane CISSE Socio Economiste,
Ndèye Aïssatou Mbengue, Economiste

Adresse : BP : 25418
Tél / Fax : 827-40-59
E-Mail : Secbepa@sentoo.sn

Dakar, le 09 juin 03

I - OBJECTIF ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- ◆ Mesurer les réalisations concrètes par rapport aux objectifs que s'est assigné l'AFDS
- ◆ Analyser le processus de réalisation des activités (forces et faiblesses) des opérateurs par rapport à leurs offres techniques
- ◆ Faire ressortir dans la mesure du possible, les constats significatifs faits sur le terrain.

Une première étape de la méthodologie a été consacrée à la collecte et à l'analyse des données secondaires. C'est ainsi que la documentation disponible concernant surtout les offres techniques des opérateurs, les rapports d'EPB, les rapports d'activités des opérateurs ont été revisités. En plus les rencontres et les entretiens avec les différents opérateurs et certaines populations cibles du projet AFDS (10 villages et 02 communes ont été visités) ont permis de faire une évaluation axée sur les points suivants :

- ◆ La mesure de la stratégie mise en œuvre par les opérateurs dans le cadre du processus d'identification et de priorisation des besoins,
- ◆ L'appréciation de tout le processus d'élaboration des EPB, des DMP et DSP,
- ◆ L'appréciation des effets que l'on peut effectivement attribuer aux résultats obtenus en rapport avec les objectifs stratégiques de l'AFDS,
- ◆ La mesure de l'effectivité de la mise en œuvre des offres techniques portant sur les aspects relatifs aux moyens humains et matériels.

Dans ce contexte, il s'est agi de faire une évaluation intérimaire en identifiant les impacts préliminaires afin de déterminer les forces et les faiblesses des actions réalisées sur le terrain et surtout de dégager des recommandations appropriées. Ainsi, cette évaluation devra permettre à l'AFDS de s'engager dans la phase suivante de son projet sur de nouvelles perspectives afin de mettre à la disposition des populations cibles un mécanisme plus performant et mieux adapté à leurs besoins pour une lutte plus efficace contre la pauvreté.

II - RESULTATS DE L'EVALUATION DES OADC

2.1 - Aspects techniques

2.1.1 - Campagne d'information

Tous les OADC ont convenablement mené la campagne d'information auprès des communautés villageoises. Elle avait pour objectif d'une part, de présenter les objectifs, les cibles et la méthode d'intervention de l'AFDS et d'autre part, de permettre à l'OADC de se faire connaître en présentant sa mission, ses objectifs et sa démarche.

Les OADC ont informé, lors de la première assemblée générale, les communautés villageoises sur tous les aspects mentionnés ci-dessus en utilisant comme support des affiches confectionnées par l'AFDS, des croquis et organigramme sur papier PADEX. L'OADC, ACA/ASRADEC/APROFES a eu à distribuer des prospectus aux villageois.

Cette campagne d'information comporte des limites objectives du fait d'une part, que les supports ne sont pas traduits en langues locales et d'autre part, que le taux d'analphabétisme est très élevé dans les villages. Il est vrai que des opérateurs comme ACA/ASRADEC/APROFES à Kaolack, FRAO à Kolda et ACA à Louga ont commencé à concevoir des affiches en langue locale mais ces actions sont timorées.

RECOMMANDATIONS

- ◆ Généraliser la traduction de tous les supports présentant les informations sur l'AFDS et sur les opérateurs en langues locales.
- ◆ Afficher au niveau de certains lieux publics villageois (écoles et ou cases de santé).
- ◆ Généraliser la distribution de prospectus au niveau de chaque chef de ménage à l'instar du groupement ACA/AFROFES/ASRADEC. (*L'idéal aurait été de construire des maisons de l'AFDS au niveau de chaque village.*)
- ◆ Appuyer les populations pour l'acquisition des magnétophones afin de leur permettre de réécouter certaines séances de travail enregistrées par les opérateurs.

2.1.2 - Elaboration des EPB

A - METHODOLOGIE

Les EPB disponibles actuellement ont été élaborées par les opérateurs sur la base d'une démarche participative comme mentionné dans leurs PT respectives. Cependant l'OADC/ACA/AS/AP était confronté à certaines difficultés, c'est ainsi que sa première vague d'EPB a été rejetée par l'ARFS de Kaolack estimant que la démarche participative avait été biaisée. Le personnel déployé sur le terrain avait plus un comportement d'enquêteurs que celui d'un animateur.

B - LES OUTILS ET MOYENS UTILISES

L'ensemble des OADC ont dû faire appel à des animateurs supplémentaires pour mener les EPB. Ainsi des personnes ressources de leur siège sont venues en appui aux antennes. Au cours de l'exercice des EPB les OADC ont utilisé au moins 5 outils (issus de la MARP) : Les ISS , le profil historique, la carte sociale, le diagramme de Venn, l'arbre à problème.

C - NIVEAU D'EXECUTION DES EPB

Opérateurs	EPB	
	Prévue	Réalisée
FRAO/KOLDA	47	47
ACA/ASRADEC/AFROFES Kaolack	53	53
SENAGROSOL Fatick	47	53
CECI Louga	40	40 41
ACA Louga <i>Kibinet</i>	38	38 38
USU Louga <i>Lingère</i>	38	46 37 37

Comme le montre le tableau ci-dessus tous les OADC ont terminé leur EPB excepté CECI et ACA. Ces derniers estiment que leur planification a été perturbée par une demande pressante de l'AFDS qui voulait que les OADC déposent en priorité les DMP.

2.1.3.- Elaboration des DMP

A - IDENTIFICATION DE L'OCB PORTEUSE

Au delà du processus d'inventaire et de présélection des idées de projet menée avec une participation effective, la communauté villageoise est appelée en même temps à retenir une OCB porteuse du projet. Le choix d'une OCB porteuse est l'objet d'un consensus de la communauté villageoise. Des problèmes sur le choix peuvent survenir notamment au niveau des communes où l'on retrouve une multitude d'OCB (cas de la commune de Foundiougne avec l'OADC SENAGROSOL).

La mise en place des organes opérationnels de l'OCB porteuse (le comité de gestion, le comité d'animation, de sensibilisation et de formation et le comité de mise en œuvre du micro-projet (CTMO)) est effectuée lors de cette assemblée générale. La création des comités pose un certain nombre de problèmes.

- ◆ Le comité de gestion de l'OCB porteuse jouit d'un mécanisme fonctionnel portant sur :
 - L'élaboration de la DMP
 - La signature des dossiers contractuels
 - La gestion des fonds

Ces caractéristiques sont également dévolues aux membres des différentes couches vulnérables villageoises ou communales.

Une telle option pourrait engendrer un conflit de compétence entre les responsables de l'OCB porteuse et les responsables du comité de gestion.

Pour résoudre ce problème, des OADC notamment CECI ont opté pour la responsabilisation de l'OCB porteuse en ce qui concerne la gestion du compte bancaire ou de la mutuelle tandis que les autres OADC ont responsabilisé le comité élargi.

Pour éviter un conflit de compétence ces derniers ont suggéré aux populations de nommer le président et le trésorier de l'OCB comme président et trésorier du comité élargi de gestion (CGMP).

- ◆ L'existence des OCB porteuse/DSP à côté des OCB porteuse/DMP a conduit à une "inflation institutionnelle" notamment au niveau des villages de petite et moyenne taille. Il est apparu difficile de créer simultanément dans un même village près de 6 comités (3 pour l'OADC et 3 pour l'OAMF).

Pour atténuer ces contraintes, certains OADC ont décidé de travailler avec les OAMF pour exécuter les EPB (USU à Linguère et CECI à Louga) , ils ont considéré que le CASF serait une structure commune aux OCB porteuses DMP et DSP d'un même village.

CONSTATS/RECOMMANDATIONS

Les membres des CTE déplorent d'une part, que le temps qui leur est accordé pour procéder à l'évaluation des dossiers est trop court (2 jours au bureau et 2 jours sur le terrain, soit 4 jours au total) et d'autre part, la faiblesse du montant de la motivation journalière qui leur est accordée (**5000 F par jour**).

Le CTE régionale de par sa position constitue un maillon important du dispositif de financement et de pérennisation des DMP et DSP, il serait souhaitable de revoir à la hausse le montant de la motivation

B - NIVEAU D'EXECUTION DES DMP

Tous les OADC ont déposé des DMP ; cependant trois d'entre eux n'ont atteint leur objectif qu'à concurrence de 60 à 75% donc en dessous du taux de 80% résultat fixé par l'AFDS. Il s'agit de :

ACA/ARPROFES/ASRADEC avec un taux de 75% (11 DMP)

SENAGROSOL avec un taux de 60%

OADC/CECI avec un taux de 60%

Il convient de souligner qu'un nombre de 15 DMP est retenu comme étant l'objectif fixé par l'AFDS (1). Cette lenteur est due, selon les OADC, au fait qu'ils ne maîtrisent pas les délais de réaction de services techniques dont l'avis est primordiale pour établir la faisabilité technique de l'infrastructure (Micro-projet).

2.1.4 – Degré de compréhension de la méthodologie de la part des communautés assistées par les OADC

Les visites que nous avons effectuées sur le terrain nous ont permis de cerner le degré d'internalisation du processus par les populations de 10 villages et 02 communes disséminés dans les différentes régions d'intervention de l'AFDS.

1- l'AFDS avait demandé aux OADC de déposer en urgence 15 à 20 DMP.

Les villageois en général comprennent le processus d'élaboration des EPB et DMP mais cette compréhension varie suivant le degré de culture associative des populations.

Sur la base des investigations effectuées, la typologie suivante peut être avancée :

- ◆ 1^{er} type : la communauté ayant une faible compréhension de la démarche, c'est le cas des villages reculés et enclavés comme Bokinédo (Louga) et Gassane Sérère (Linguère) par exemple où l'on note un taux d'analphabétisme élevé et un manque de leaders dynamiques ayant une culture associative acceptable. *faible*
- ◆ 2^{ème} type : la communauté ayant un bon niveau de compréhension du processus parce qu'elle recèle des leaders dynamiques et disponibles habitués à évoluer dans des organisations paysannes comme les populations des villages de Sakal, des communes de Linguère et Foundiougne où l'on a retrouvé au niveau des OCB des leaders qui sont des fonctionnaires en activité ou à la retraite. Ce type d'organisation est tout à fait capable de rédiger des DMP suivant le processus déroulé par les OADC.
- ◆ 3^{ème} type : c'est la communauté ayant un bon niveau qui est d'ailleurs une variante du 2^{ème} type. A la différence de celui-ci il concerne des villageois très avertis mais ayant un sens de la discipline de groupe édicté par un guide religieux c'est le cas de Touba Mérina dans le Kébémér et de Arafat dans le Kaolack.

Pour tenir compte de ces différences l'AFDS doit accorder une grande marge de manœuvre aux OADC afin de leur permettre d'avoir une intervention appropriée pour chaque cas.

2.2. - Aspects logistiques et personnes ressources des OADC

2.2.1.- Moyens humains

La totalité des OADC ont mis en place les personnes ressources prévues dans leur proposition technique mais l'AFDS a demandé aux opérateurs de recruter un formateur et un ingénieur génie civil responsable du volet infrastructure afin d'avoir une équipe complète. Tous les opérateurs sont d'accord sur le principe et même certains comme ACA, ACA/ASRADEC, APROFES et USU ont procédé à ces recrutements, CECI, FRAO et SENEGROSOL estimant que cette

sollicitation ne figurait pas dans leur contrat souhaiteraient discuter avec l'AFDS avant de s'y conformer.

2.2.2. - Moyens matériels

A - MOYENS DE DEPLACEMENT

Certains opérateurs doivent acquérir des motos ou des 4x4 pour mieux assurer la mobilité des animateurs :

- ◆ ACA, CECI rejetant l'idée de délocaliser leurs animateurs au niveau des Communautés Rurales en leur dotant de motos doivent doter leurs antennes d'un second véhicule 4x4.
- ◆ USU, ACA/APROFES/ASRADEC doivent doter leurs antennes respectives de 3 motos et de mobylettes afin d'assurer la mobilité des superviseurs et des animateurs.

B - SUPPORTS ET OUTILS AUDIO-VISUELS

Tous les OADC se sont conformés aux recommandations de la dernière mission de supervision de l'AFDS à savoir l'acquisition d'appareils photos et de magnétophones pour les antennes .

L'OADC ACA/APRODFES/ASRADEC doit dans les brefs délais établir une ligne téléphonique à l'antenne de Koungheul.